

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire  
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

**LUNDI 31 MARS 2025 A 19H**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2025
- 3) Approbation du compte unique financier (CFU) 2024 – Budget principal en M57
- 4) Affectation du résultat – Exercice budgétaire 2024 – Budget principal
- 5) Approbation du budget primitif 2025 – Budget principal
- 6) Approbation de la fongibilité des crédits au titre de l'exercice budgétaire 2025
- 7) Subvention au CCAS au titre de l'année 2025
- 8) Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2025
- 9) Vote des impôts communaux au titre de l'année 2025
- 10) Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie (CDG74) afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
- 11) Garantie d'emprunt à HALPADES pour la construction de 18 logements locatifs situés au lieu-dit Sous-Malan
- 12) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 13) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 14) Informations et questions diverses.

A Bonne, le 27 mars 2025

  
Le Maire  
Yves CHEMINAL